

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE
L'ARMÉE DE TERRE : *bureau études générales.*

INSTRUCTION N° 13002/DEF/PMAT/EG/B
modifiant l'instruction n° 7500/DEF/PMAT/EG/
B du 22 juin 2001 (BOC, p. 3654) relative à
l'avancement des militaires du rang sous contrat
de l'armée de terre et des volontaires de l'armée
de terre.

Du 24 avril 2006.

NOR D E F T 0 6 5 0 8 0 7 J

Mot(s) clef(s) : AVANCEMENT-TERRE.

Classement dans l'édition méthodique : BOEM n° 313

Référence de publication : Texte inséré au BOC/PP,
2006, texte 10.

L'instruction 7500/DEF/PMAT/EG/B du 22 juin
2001 est modifiée comme suit :

Point 23, remplacer le dernier alinéa par l'alinéa
suivant :

« Les caporaux-chefs titulaires du certificat techni-
que du 1er degré (CT 1) ou du certificat d'aptitude
technique du 2e degré (CAT 2) sont distingués de leurs
pairs par le port du galon de caporal-chef de première
classe au premier jour de leur douzième année de
service. ».

Pour la ministre de la défense et par délégation :

Le général, directeur adjoint,

Jean-Pierre GUILLERMIN.